

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille vingt et un,  
le 16 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Michochêne de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
11 MARS 2021

DATE d'AFFICHAGE  
19 MARS 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 33  
Votants : 37

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLÉRY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Anne-Cécile BLANCHARD, - Nicole KORN, Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Jocelyne PHILIPPE, - Béatrice DENIGOT.

**Mme Anne-Cécile BLANCHARD donne pouvoir à M. Christian BILLY**

**Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL**

**Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC donne pouvoir à M. Patrick BEILLON**

**Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian BILLY a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°24-2021 – TOURISME - VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION  
2020 DE L'EPIC « OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE »**

M. Jean-Marie LABESSE, Vice-président en charge du Tourisme, rappelle que le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire, lors de sa séance du 16 février 2021, a approuvé le Compte Administratif 2020 accompagné du Compte de Gestion de l'EPIC « Office de Tourisme Communautaire ».

Conformément aux dispositions des articles L.133-8 et R.133-13 à R.133-16 du Code du Tourisme, les comptes doivent également être soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Le Compte Administratif 2020 fait état des éléments suivants :

**Section de fonctionnement**

Dépenses de l'exercice	645 651,84
Recettes de l'exercice	694 195,19
Excédent de l'exercice	48 543,35
Excédent de l'exercice reporté	225 220,04
<b>Excédent global de fonctionnement</b>	<b>273 763,39</b>

**Section d'Investissement**

Dépenses de l'exercice	144 436,06
Recettes de l'exercice	91 912,37
Déficit de l'exercice	- 52 523,69
Restes à réaliser à reporter en 2021	0,00
Excédent de l'exercice reporté	84 213,31
<b>Excédent global d'investissement</b>	<b>31 689,62</b>
<b>Excédent global</b>	<b>305 453,01</b>

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion 2020 de l'EPIC « Office de Tourisme Communautaire ».

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 18/03/2021  
Le Président,

